

HORAIRES DES ÉPREUVES & PROGRAMME

Dimanche 11 août 2024

**« Défi des Légendes : DOMINIQUE RANCE » : 2 KM et 4 KM
et DECOUVERTE (500 m)**

8 h 00 : Accueil, confirmation des inscriptions, remise des bonnets, marquage
9 h 00 : Prise de la température de l'eau
9 h 20 : Finalisation de la composition du jury
9 h 30 : Fin des inscriptions.
9 h 35 : Briefing sécurité
9 h 35 : Mise en place du jury
9 h 45 : Briefing des Nageurs du 4 et 2 KM , pointage du 4 km
10 h 00 : Départ du 4 KM
10 h 10 : Pointage du 2 KM
10 h 15 : Départ du 2 KM
11 h 15 : Fin du 2 km (délai 1 h)
11 h 45 : Fin du 4 km. (délai 1 h 45)

11 h 45 : Briefing , pointage et départ du 500 m
12 h 15 : Fin du 500m (délai 30 mns)
12 h 45 : Remise des récompenses. (2km, 4 km, 500 m)

REGLEMENT

Préambule : L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment ce règlement en fonction des normes sanitaires relatives à la pandémie du coronavirus et des obligations et directives édictées par les autorités compétentes.

Le règlement des étapes de la coupe de Bretagne figure sur le site internet de la ligue de Bretagne de Natation . Une seule course individuelle par journée de compétition est autorisée.

La réglementation W.A. est applicable sur ces 3 courses.

Pour le 4 km, le 2 km et le 500 M, les personnes affiliées à la F.F.TRI peuvent y participer sur présentation de leur licence FFTRI et après acquittement du coût de la licence eau libre (15 €) en plus du coût de l'engagement.

Les épreuves sont aussi ouvertes à tous les nageurs et nageuses non licenciés dans un club affilié à la FFN sous réserve de présentation d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la natation en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs et d'une pièce d'identité et après acquittement du coût de la licence eau libre (15 €) en plus du coût de l'engagement.

Pour le 4km : les concurrents doivent être nés avant le 31 décembre 2010

Pour le 2km : les concurrents doivent être nés avant le 31 décembre 2012

Pour le 500 m : avant le 31 décembre 2014

Pour les triathlètes et les non-licenciés FFN, le port d'une combinaison thermique et d'une montre-GPS est autorisé. Les palmes, gants et autres accessoires ne sont pas autorisés.

Pour les licenciés dans un club affilié à la FFN, le port d'une combinaison thermique est autorisé aux conditions suivantes :

- Température de l'eau entre 14 et 17,9 degrés Celsius : combinaison thermique obligatoire.
- Température de l'eau entre 18 et 19,9 degrés Celsius : Combinaison thermique autorisée.
- Température égale ou supérieure à 20 degrés Celsius : port de la combinaison thermique interdite.

Dans l'hypothèse où la température de l'eau se situe entre 18 et 19,9 degrés (combinaison autorisée), il ne sera établi qu'un seul classement global donnant des points pour le classement de la coupe de Bretagne.

Pour les non-licenciés FFN, le port de la combinaison néoprène est autorisé quelle que soit la température de l'eau, mais interdite si température de l'eau est supérieure à 24°5.

Pour les épreuves « COUPE DE BRETAGNE » les concurrents doivent se conformer à la réglementation FINA «Natation en Eau Libre». Cependant, par dérogation à l'article 6.16 du règlement FINA, *les délais de fin de course seront de 1 h 45 mns pour le 4 km, de 1 h 00 mns pour le 2 km, de 30 minutes pour le 500m*. Après la limite du temps dépassé, les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours seront ramenés à terre et ne seront pas classés.

Ces délais pourront être écourtés, en fonction des heures d'autorisation d'utilisation du site aquatique émanant des autorités compétentes.

Les nageurs, lors de leur engagement, certifient avoir pris connaissance du règlement et en accepter la teneur.

Le 2 km et le 4 km seront nagées en même temps. Le 2 km partira 15 minutes après le 4 km.

ENGAGEMENTS

- Les engagements se feront en ligne sur le site FFN approprié pour les nageurs FFN et les non-licenciés FFN, (<https://ffneaulibre.fr>) avec téléchargement des justificatifs et règlement en ligne. En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur.
- Pour les licenciés FFTri, FFESSM et non-licenciés, lors de leur 1ère inscription, il leur sera attribué une licence FFN eau libre, au montant de 15€, avec création d'un identifiant (IUF). Lors des inscriptions ultérieures, ils s'engageront en tant que licenciés FFN et paieront alors le tarif correspondant aux licenciés FFN.

- **4 km et 2 km** : Les engagements sur le site (<https://www.ffneaulibre.fr>) sont de :
 - 18 € (licenciés FFN)
 - 33 € (pour les licenciés FF TRI ou les non licenciés) soit (18 € + 15 € : licence promotionnelle eau-libre)

Sur place, les engagements seront de 25 € pour les licenciés dans un club FFN et 40 € (25+15€) pour les autres

- **500 m** : Les engagements sur le site (<https://www.ffneaulibre.fr>) et sur place sont de :
 - 5 € pour les licenciés FFN
 - 20 € pour les autres (5 € + 15 € : licence promotionnelle eau-libre)

La remise des bonnets se fera le samedi matin à partir de 8 h 00 jusqu'à 9 h 45 sur le site pour le 2000 m et 4 km et de 9 h à 9 h 45 pour le 500 m.

Catégories et récompenses :

COUPE DE Bretagne : 4 km :

Médailles aux 3 premiers TC et primes aux 5 premiers TC, Médailles aux 3 premiers junior 1 (2009/2010) , aux 3 premiers junior 2 (2008/2007) aux premiers juniors 3 et seniors (2006 à 1997) aux 3 premiers benjamins de chaque catégorie d'âge (2011/2012) et aux 3 premiers Maîtres (25 ans et plus) et Maîtres 2 (45 ans et plus)

Les primes suivantes seront distribuées aux nageurs et nageuses lors de la cérémonie protocolaire du 4 km pour un total de 320 €: à savoir

1^{er}:80 € 2^{ème}: :50€ 3^{ème} :30 €

COUPE DE Bretagne 2 km : Médailles aux 3 premiers TC, Médailles aux 3 premiers Juniors 1 (2009/2010), Médailles aux 3 premiers benjamins de chaque année d'âge (2011/2012) et aux 3 premiers Maîtres (25 ans et plus) et Maîtres 2 (45 ans et plus)

500 M (épreuve découverte) : Médailles aux 3 premiers benjamins de chaque année d'âges (2011/2012), avenir 11ans (2013), avenir 10ans (2014).

ASPECT MEDICAL :

Chaque nageur engagé sur les épreuves du championnat de France et de coupe de Bretagne étant licencié à la F.F.N. pour la saison 2023/2024 a donc subi un examen médical : en conséquence et ainsi se déclare apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé.

Les nageurs et nageuses non licenciés à la FFN et non licenciés à la FFTRI devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve à laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais, sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens.

ANNULATION :

En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents. En cas d'arrêt de la course par le juge-arbitre, un classement sera toutefois établi selon les modalités exprimées lors de la réunion technique et les points marqués par les concurrents seront attribués en fonction de la distance nagée selon le barème coupe de France.

En cas d'annulation de la compétition pour cause de force majeure (décision administrative, catastrophes naturelles etc,,) les jours précédents la compétition, l'organisateur informera les concurrents par mail et l'information figurera sur le site web de l'organisateur), L'organisateur s'engage à rembourser le prix de l'engagement , déduction faite du coût de la licence promotionnelle eau libre (15 €) et éventuels frais afférents.

Droit à l'image : Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et / ou de promotion de la manifestation.